

**COMITE SYNDICAL – COMPTE-RENDU**

**DU 10 JANVIER 2018**

Le 10 janvier 2018 à 17 heures 30, le comité syndical de l’Etablissement Public de l’EP-SCoT, s’est réuni sur la convocation adressée en date du 14 décembre 2017 par Monsieur Yannik OLLIVIER dans les locaux de l’Hôtel du Département.

Nombre de délégués syndicaux titulaires en exercice au jour de la séance :	32
Nombre de délégués syndicaux titulaires présents ou représentés :	25
Quorum requis : 5 entités territoriales présentes ou représentées :	6
6667 voix présents ou représentés :	8 004,71 voix

**PRESENTS**

**Titulaires**

Mmes et MM. Yannik OLLIVIER, Christine GARNIER, Jérôme DUTRONCY, Laurent THOVISTE, Michelle VEYRET, Jean-Noël CAUSSE, (Grenoble-Alpes Métropole), Jean-Paul BRET, Michel ROSTAING-PUISSANT, (Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais), Martial SIMONDANT, (Bièvre Isère Communauté), Daniel NIOT, (Communauté de Communes du Trièves), Jean-Claude POTIÉ, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté). Francis GIMBERT (à partir de 18 h 15), Pierre BEGUERY, Henri BAILE, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**Suppléants :**

Mmes et MM. Joël CAVRET, (Communauté de Communes du Trièves), Raphaël MOCELLIN, Jean-Yves BALESTAS, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté).

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR**

Mme Nicole BOULEBSOL, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole),  
M. Luc REMOND, (Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Jérôme BARBIERI, (Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais),  
M. Eric SAVIGNON, (Bièvre Isère Communauté),  
Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves),  
Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté),  
Mme Laurence THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

**AUTRES PERSONNES PRÉSENTES**

Mmes et MM. Catherine CHABERT, (DDT 38), Jean-François INARD, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Georges DÉRU, (Payeur Départemental), Paul BERTHOLET, (Ville de Gières), Benoît PARENT, Constant BERROU, Murielle PEZET-KUHN, (AURG), Philippe AUGER, Olivier ALEXANDRE, Karine PONCET-MOISE, Amandine DECERIER, Cécile BENECH, Soizic GELINEAU, (stagiaire), (Etablissement Public du SCoT).

**PERSONNES EXCUSÉES**

Mme et MM. Nicole BOULEBSOL, Michel OCTRU, (Grenoble-Alpes Métropole), M. Luc REMOND, Jérôme BARBIERI, (Communauté d’Agglomération du Pays Voironnais), M. Eric SAVIGNON, Jean-Christian PIOLAT (Bièvre Isère Communauté), Mme Marie-Claire TERRIER, (Communauté de Communes du Trièves), Mme Isabelle DUPRAZ-FOREY, (Saint Marcellin Vercors Isère Communauté), Laurent THERY, (Communauté de Communes Le Grésivaudan).

Ayant adressé ses vœux à l'assemblée, **Yannik OLLIVIER** introduit la séance en rappelant les différents points inscrits à l'ordre du jour :

- Désignation par le Comité syndical de membres du bureau syndical
  - Débat d'orientation budgétaire 2018
  - Contribution de l'EP-SCoT au SRADDET de la Région Auvergne Rhône-Alpes
  - Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
  - Présentation du projet de dossier de modification du SCoT
  - Avis de l'EP-SCoT sur le projet de SLGRI du TRI Grenoble-Voirion
  - Chantier d'évaluation du SCoT 2018
  - Avis de l'EP-SCoT dans le cadre de l'enquête publique sur l'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau
  - Retour sur les 10 ans de la Communauté de l'eau
- **Composition du Comité syndical**

Dans le cadre des évolutions statutaires, deux EPCI voient évoluer leur représentation au sein de l'EP-SCoT. Il soumet à l'assemblée les propositions de complément de représentations au bureau syndical et vice-présidences suivantes :

- pour le Trièves : Daniel Niot vice président et Joël Cabret
- pour le Sud Grésivaudan : Isabelle Dupraz-Forey vice présidente et Jean-Claude Potié

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Débat d'orientations budgétaires (voir document)**

**Philippe AUGER** présente le document d'orientations budgétaires permettant la poursuite des missions réglementaires de l'établissement, et construit en particulier autour de trois dossiers :

- L'achèvement de la modification n°1 du SCoT, portant sur l'intégration de la Communauté de communes du Pays Saint-Jeannais à Bièvre Isère Communauté, ainsi que sur celle des 4 communes du Balcon Sud de Chartreuse à Grenoble Alpes Métropole – toutes deux entrant de ce fait dans le périmètre du SCoT, portant également sur le départ du Territoire de Beaurepaire ;
- L'évaluation du SCoT à 6 ans, avec une mission spécifique confiée à l'AURG.  
A l'issue du bilan de l'action de l'EPSCOT seront mis en débat les modalités d'action de l'établissement public (dans le contexte de l'évolution des actions inter-territoriales dans la région de Grenoble) et les contenus du document SCOT,
- La mise en compatibilité du SCoT avec le SDAGE RMC.

Les moyens mobilisés restent dans la continuité de l'exercice précédent. Les recettes évoluent en lien avec la composition de l'établissement (arrivées/départs des Communautés de communes) et les évolutions démographiques.

Une synthèse des dépenses est présentée par Karine PONCET-MOISE, mettant en évidence la maîtrise du budget qui s'équilibre à 873 329 €.

Est soumis au débat l'éventuelle intégration au dispositif budgétaire du SCoT, des financements liés à la poursuite des chantiers portés par l'ancienne Communauté de l'eau. L'une des propositions faites consisterait à une hausse des contributions statutaires de 10

centimes / habitant, permettant l'intégration d'un agent et de moyens pour le fonctionnement de la Commission Environnement-Eau, complétées par des subventions de l'Agence de l'Eau. Le dispositif proposé permettrait un transfert des anciennes adhésions des territoires à la Communauté de l'eau, sur le budget du syndicat mixte. Il impliquerait une évolution des contributions des territoires, à la hausse pour certains, à la baisse pour d'autres, mais permettrait à l'ensemble des EPCI de profiter des travaux, auparavant conduits au profit des seuls territoires adhérents.

**Jean-Paul BRET** met en cause cette orientation budgétaire, au motif qu'elle implique une augmentation des dotations pour financer les travaux de la Communauté de l'eau, lesquels pourraient relever des compétences d'autres structures – EPCI, SYMBHI. En outre, il indique qu'il faut s'attendre à une diminution, voire à un arrêt, des subventions de l'Agence de l'eau et donc à terme, à la nécessité de prendre en charge les frais de gestion jusqu'ici couverts par l'Agence de l'eau. Face à cette proposition, il lui semble prioritaire d'anticiper au-delà de 2018, sur les dépenses consécutives à l'évaluation du SCoT et ensuite aux probables travaux nécessaires à une nouvelle modification du SCoT ; les excédents budgétaires ne lui paraissent pas suffisants pour couvrir ces dépenses à venir et il craint une nouvelle hausse des contributions en 2019. Il propose qu'un travail prospectif sur ces dépenses soit réalisé.

**Karine PONCET-MOISE** précise que l'exercice 2017 s'est clôturé avec un excédent de 50 000 € en investissement, et d'environ 69 000 € en fonctionnement soit en reprenant les résultats des années antérieures un résultat cumulé de, plus ou moins, 358 000 € .

**Martial SIMONDANT** rejoint Jean-Paul BRET, l'augmentation des cotisations lui paraissant mal venue dans un contexte où les dotations aux collectivités sont particulièrement contraintes. L'impact de la première modification du SCoT lui paraît faible en matière de démographie (15 000 nouveaux habitants gagnent le SCoT, 15 000 autres en sortent) mais il reconnaît aussi que de prochaines évolutions du SCoT pourront avoir un impact sur le budget de l'établissement et qu'il est nécessaire de l'évaluer.

**Henri BAILE** indique que le Grésivaudan fait la même analyse.

Au titre de sa fonction de Président de la Communauté de l'eau, **Jérôme DUTRONCY** précise que la proposition présentée résulte du travail de concertation effectué auprès des partenaires de la Communauté de l'eau, dans la perspective de maintenir cette plate-forme d'échange d'actions et de résultats d'études accumulés en 10 ans d'activité. Tous les territoires adhérents ont rappelé l'intérêt des travaux effectués et l'importance de maintenir cette plate-forme à une échelle inter-communautaire, plus proche du bassin de vie auquel s'applique le SCoT. Comme le bilan effectué sur les besoins et les ressources en eau du territoire, de nombreux objectifs donnés par le SCoT nécessitent ainsi d'être abordés de manière supra-territoriale ; les financer proportionnellement au poids démographique des territoires lui semble garantir un fonctionnement équitable et solidaire du SCoT. D'autres solutions ont été envisagées avec les différents partenaires ; l'intégration de la communauté au SCoT a été retenue car elle permet d'en réduire le budget global, tout en maintenant ses objectifs. Ce qui s'est avéré utile pour l'eau potable par le passé, devrait l'être pour la gestion des eaux pluviales, la compréhension du grand cycle de l'eau, les aléas d'inondations et plus largement, l'adaptation au changement climatique. La collaboration autour de ces problématiques est porteuse de gains à moyen et long terme qui lui semblent supérieurs aux contraintes actuelles imposées par la réduction des dotations.

**Jean-Paul BRET** comprend la position de Jérôme DUTRONCY. Il est convaincu comme lui de la nécessité de travailler de manière collaborative sur ces questions essentielles pour les territoires. Il rappelle que l'existence de la Communauté de l'eau répondait d'abord aux besoins de la Métro pour faire dialoguer entre eux les différents syndicats en charge de la production et de la distribution d'eau potable, sur son territoire ; des résultats importants ont

ainsi été obtenus. La vertu de ce modèle reposait notamment dans le fait que les territoires les plus en attente étaient aussi les plus engagés financièrement. Aujourd'hui, la proposition qui est faite est comparable à une adhésion obligatoire et c'est avec ce principe qu'il est en désaccord.

Sur invitation du Président, **Cécile BENECH** présente les trois principaux chantiers que les partenaires de la communauté ont souhaité voir traités, en lien avec l'évaluation du SCoT et les objectifs du SDAGE :

- une étude financée par l'Agence de l'eau sur l'adaptation au changement climatique, dans le cadre du bilan besoin/ressources des territoires ;
- une étude visant à faire du périmètre du SCoT un territoire test pour la mise en œuvre du SDAGE, en particulier dans la traduction de l'objectif de compensation à 150% de l'imperméabilisation des sols ;
- une étude sur les incidences de la prise de compétence GEMAPI par les intercommunalités.

Dans le cadre de l'intégration de la communauté au SCoT, elle sera elle-même en charge du suivi des travaux sur la SLGRI, ainsi que de l'animation des travaux de la Commission « Transition environnementale et Eau » du SCoT sur le rapprochement des politiques air-énergie-climat portées par les EPCI.

**Jérôme DUTRONCY** ajoute que la mutualisation qu'impliquent ces travaux n'est à l'heure actuelle initiée par aucun territoire, en raison du manque de moyens dont souffrent les EPCI sur ces compétences. En l'état actuel des choses, ne pas budgéter les moyens nécessaires à leur mise en œuvre impliquera selon lui un recul des collaborations dans ces domaines. Convaincu de l'intérêt de cette plate-forme, il reste toutefois ouvert à étudier d'autres propositions d'organisation qui permettront de consolider ces collaborations.

**Christine GARNIER** reconnaît que la baisse des dotations implique des choix compliqués pour les EPCI. Les priorités doivent être redéfinies. Au regard des besoins en eau des habitants et de l'industrie – notamment de la microélectronique, dont l'activité nécessite une eau très pure –, au regard de la qualité de la ressource dont dispose le territoire, au regard également des risques nombreux que les cours d'eau font peser, peut-être peut-on considérer collectivement que l'eau est une problématique prioritaire de la Grande région grenobloise et, dans le cadre des réflexions budgétaires, décider qu'elle mérite un effort financier ?

Concernant la GEMAPI par exemple, **Jean-Paul BRET** observe que sur le Pays Voironnais, 5 bassins versants sont concernés, qui s'étendent au delà de la Grande Région Grenobloise et sont à cheval sur plusieurs SCoT. C'est pourquoi la CAPV fait le choix de s'adresser aux syndicats opérationnels dans ces bassins versants, dont le périmètre lui semble plus opérationnel. Il considère par ailleurs que d'un point de vue financier, la croissance démographique, indépendamment des recettes perçues par la collectivité, pèse sur ses finances ; par conséquent, y ajouter une hausse des cotisations par habitant revient pour lui à infliger une double peine à l'EPCI.

**Martial SIMONDANT** reconnaît que la Communauté de l'eau a permis de réelles avancées depuis 10 ans. Il considère que la période qui s'engage annonce toutefois une transition dans le domaine et qu'il est par conséquent légitime que les élus puissent considérer que les outils mis en place par le passé soient aujourd'hui rediscutés et que l'on s'accorde du temps pour mettre en place les outils adaptés.

**Yannik OLLIVIER** souligne l'intérêt de ce débat dans le cadre des orientations budgétaires et insiste pour que chacun se sente libre d'exposer son point de vue ; les positions exprimées auront le loisir d'évoluer d'ici le vote du budget et il invite chacun à continuer ces échanges.

Son opinion personnelle est qu'au regard du contexte actuel, les EPCI ont plus intérêt à travailler ensemble et à conduire des actions collectives qu'à fonctionner séparément. Il remarque que la Grande Région Grenobloise est en retard sur d'autres territoires français dans la mise en place de dispositifs collaboratifs innovants. C'est la raison pour laquelle il soutient l'idée d'une intégration des travaux de la Communauté de l'eau au SCoT. Il précise néanmoins que dans l'hypothèse où tout le monde ne serait pas convaincu de ce dispositif, il n'a pas l'intention de l'imposer lors du vote du budget.

**Jean-Claude POTIÉ** informe que dans le Sud Grésivaudan, l'intercommunalité ne sera pas en mesure d'assumer la compétence GEMAPI et la sous-traitera auprès des acteurs compétents. La question de la Communauté de l'eau fait également l'objet de débats entre les élus et l'accord adressé à l'EP SCoT par l'intercommunalité, pour une hausse des cotisations permettant la poursuite des travaux, ne doit pas cacher la diversité des positions sur ce sujet. Il est à titre personnel, convaincu de l'importance que l'EP SCoT soit un acteur présent dans les dispositifs de gestion du grand cycle de l'eau, mais il est réservé sur l'intérêt du dispositif tel qu'il est proposé, d'autant qu'il amène les intercommunalités les plus riches à contribuer de manière moins importante que lorsqu'elles étaient adhérentes à la Communauté de l'eau.

A ce sujet, **Yannik OLLIVIER** fait savoir qu'il ne souhaite pas que le maintien éventuel d'un désaccord entérine la fin des travaux sur l'eau et qu'il lui semble envisageable que la Métro puisse contribuer plus fortement, dans cet objectif.

**Jérôme DUTRONCY** informe que l'Agence de l'eau soutient cette initiative mais a insisté pour que la pérennité de ces travaux soit assurée par un investissement partagé et équitable des différents EPCI. C'est pourquoi en 2018, elle conditionne sa subvention de 36 000 Euros à l'intégration de la Communauté de l'eau au SCoT. On risque donc un retrait de l'Agence de l'eau et il s'interroge sur la capacité de la Métropole à en prendre en charge aussi le coût budgétaire. Plus globalement, il pense que le maintien d'un budget constant ne permettra pas d'envisager les chantiers présentés par Cécile BENECH et qu'au final, tous les EPCI y perdront.

**Jean-Paul BRET** entend les exigences de l'Agence de l'eau mais il regrette qu'elle-même ne s'engage pas sur le long terme, comme la baisse de ses subventions à la CAPV en témoigne (-25% en 2018, -50% en 2019). Pour lui, cette condition annonce plutôt le désengagement de l'Agence de l'eau et, par voie de conséquence, la nouvelle hausse à venir des cotisations pour compenser ce désengagement.

**Jean Noel CAUSSE** fait remarquer qu'autour de la problématique de l'eau, les EPCI font régulièrement face à de nouvelles obligations. On ne sait pas ce qui leur sera demandé demain et, comme l'évoque Jean-Paul BRET, il pourrait être sage de prévoir un budget pluri-annuel, négocié avec l'Agence de l'eau.

Pour la clarté des débats, **Yannik OLLIVIER** souligne que si elles se rejoignent, les positions du Voironnais et de Grésivaudan concernant cette orientation budgétaire sont motivées par des raisons différentes. Le Voironnais considère qu'il est en capacité de conduire ses travaux en interne, en articulation avec ce qui pourra être fait par l'EP SCoT. Il a pu toutefois profiter jusqu'ici des travaux menés par la communauté de l'eau et intégrer leurs résultats dans ses propres chantiers. De son côté, c'est dans le cadre de réflexions sur sa prise de compétence « eau » que le Grésivaudan interrogeait l'utilité de son adhésion à la Communauté de l'eau.

- **Contribution de l'EP SCoT au SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes**

**Yannik OLLIVIER** annonce que le 2 février, à Clermont-Ferrand, l'EP SCoT est invité à rencontrer Brice HORTEFEUX en compagnie de quelques présidents de SCoT de la région. Jean-Paul BRET y représentera l'établissement, sur la base de la contribution élaborée collectivement ces derniers mois, et associant les territoires voisins comme les Parcs et l'Oisans, ainsi que le Conseil départemental. Une nouvelle version de cette contribution est proposée ici, tenant compte des amendements proposés par les membres du Comité syndical, pour validation avant cette rencontre. L'objectif de cette contribution est d'adresser des éléments d'explication du niveau d'action des territoires (SCoT, PLUI, ...) en matière d'aménagement du territoire, afin que la Région ajuste sa compétence dans le respect des subsidiarités et définisse des orientations qui s'articulent au mieux avec l'échelle des documents déjà existants. La dernière partie de la contribution est consacrée à la mise en œuvre du SRADDET, signal pour inviter la Région à s'appuyer sur le maillage territorial, les communes, les EPCI et les SCoT, voire les réseaux de SCoT. Il y a un enjeu fort pour la Région à identifier des interlocuteurs à des échelons qui pourraient être pertinents pour l'application de la politique régionale : le Sillon Alpin ou l'axe Lyon-Grenoble, par exemple.

Le Président précise que la Région a d'ores et déjà fait savoir que le SRADDET ne serait pas élaboré en contradictions avec les SCoT et les PLUI qui s'appliquent sur le territoire régional.

**Christine GARNIER** propose un amendement pour élargir la question de la réhabilitation énergétique du parc de logements le plus énergivore, à l'ensemble des bâtiments énergivores, notamment tertiaires (privés aussi bien que publics).

**Francis GIMBERT** abonde en ce sens, proposant que cela fasse l'objet d'un alinéa distinct, les acteurs concernés et les dispositifs d'action n'étant pas les mêmes, dans le logement et le bâtiment d'activités.

Il ajoute que, concernant le ferroviaire, il soit inscrit la réalisation de l'engagement pris pour Brignoud, dans le contrat de plan Etat-Région en 2016 : une troisième voie terminus à réaliser en priorité.

**Laurent THOVISTE** juge timoré le paragraphe « Garantir une desserte de qualité en transports en commun vers les Alpes du Sud » alors que l'enjeu est clairement de maintenir la liaison ferroviaire Grenoble-Veynes-Gap et gagnerait à être explicité. Il s'étonne également de ne pas trouver d'allusion plus explicite à l'accès à une future gare TVG de la ligne Lyon-Turin, distincte de la gare de Chambéry. Enfin, il propose de faire apparaître la notion de coordination et de solidarité interterritoriales, et de mentionner des dispositifs comme les pôles métropolitains sur lesquels des réflexions sont en cours.

**Jean-Claude POTIÉ** fait deux remarques. D'une part, il propose qu'en abordant la modernisation des liaisons routières avec PACA, la contribution fasse aussi mention de la RD 1532 qui traverse le Sud Grésivaudan. D'autre part, il relève des inexactitudes sur l'usage des labels agricoles, qui méritent d'être corrigées : ainsi les AOC n'existent plus - faisant place aux AOP, et le fromage de St-Marcellin n'en est pas une mais une IGP (Indication Géographique Protégée).

En référence aux premiers échanges du Comité syndical, **Jean Noel CAUSSE** s'étonne de ne rien voir apparaître concernant la ressource en eau, alors que la Grande région de Grenoble a vraisemblablement des initiatives intéressantes à mettre en avant à ce sujet. Il relève par ailleurs que la question des loisirs de proximité n'est pas évoquée alors qu'elle est prégnante en Auvergne-Rhône-Alpes et mérite d'être abordée au-delà de l'échelle du SCoT, d'une part, et en dehors de la problématique du tourisme, d'autre part.

**Francis GIMBERT** explique l'absence de propos sur l'eau par le fait que ce sujet est traité par le SDAGE, qui s'impose au SRADDET. Bien que la ressource en eau soit en effet un élément clé de l'aménagement et du développement futur du territoire, il propose que cette contribution respecte l'existence des documents en vigueur et des compétences, afin de garder en perspective les seuls champs d'action du SRADDET porté par la Région.

**Yannik OLLIVIER** s'engage à prendre en compte l'ensemble de ces remarques. Il fait remarquer que le travail qu'a engagé la Région constitue un véritable défi, au regard des délais d'élaboration relativement courts et de la nouveauté que constitue ce document de planification. Il en découle un risque de document au faible contenu politique, l'ambition stratégique étant notamment neutralisée par les contradictions que révélera la concertation des nombreux acteurs. C'est la raison pour laquelle il lui semble si important d'avoir construit cette contribution commune à de nombreux partenaires du SCoT, au-delà du seul périmètre de la GREG. Les Parcs, les EPCI, le Département formuleront également leurs propres contributions mais celle-ci doit permettre d'assurer un minimum de concordance dans ces remontées des territoires, auprès de la Région.

**Francis GIMBERT** a effectivement entendu les équipes de la Région répéter leur souhait de produire un document non prescriptif. Il s'interroge toutefois sur cette absence de contrainte : la compatibilité des documents est réglementaire et peut, notamment, être appréciée par le juge. En l'espèce, l'absence de position sur certaines thématiques pourra aussi être interprétée comme un choix délibéré et ayant un effet de droit. Il est donc nécessaire d'être attentif au contenu à venir de ce SRADDET.

A l'issue de ces débats, le Président **Yannik OLLIVIER** fait voter le Comité syndical sur la délibération pour la contribution de l'EP-SCoT au SRADDET ; la délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse**

Dans le cadre des travaux envisagés autour des problématiques de l'eau, l'EP SCoT sollicite une subvention de 36 000 E à l'Agence de l'eau. La délibération est adoptée à l'unanimité.

- **Projet de modification du SCoT**

**Murielle PEZET-KUHN** présente le contenu du dossier de modification liée à l'intégration de 13 communes dans le périmètre du SCoT : 4 issues de l'ancienne Communauté de communes des Balcons de Chartreuse, 9 issues de l'ancienne Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise. Trois autres points ont été adjoints, détaillés dans le document (voir le document joint au dossier de Comité syndical) : la sortie du Territoire de Beaurepaire du périmètre SCoT, l'apport de précisions concernant les modalités de dimensionnement du foncier économique disponible, la correction d'une erreur matérielle sur la commune de Corenc.

Il est proposé que la modification soit approuvée à la fin du premier semestre 2018, afin que les EPCI puissent s'appuyer sur ces orientations lors de l'arrêt des PLUI, notamment ceux de Bièvre Isère Communauté et de Grenoble Alpes Métropole.

Les travaux pour la modification ont été conduits à l'échelle des communes, afin :

- de les informer des contenus du SCoT,
- de déterminer leur position dans la hiérarchie des pôles urbains, essentielle pour la détermination des objectifs de production de logement et leur capacité d'accueil commercial (*NDR : la carte est présentée en séance*),

- de mettre à jour l'ensemble des cartes du SCoT sur leur territoire (*NDR : les cartes principales sont présentées en séance*)

La mise à jour des cartes s'est très largement appuyée sur les travaux en cours d'élaboration des PLUI de Bièvre Isère Communauté et de Grenoble Alpes Métropole, ainsi que sur les données issues du Parc Naturel Régional de Chartreuse. L'échelle des EPCI a été plus particulièrement investie sur les questions économiques et commerciales.

En Bièvre, l'enveloppe de foncier économique disponible a dû être réévaluée. Initialement de 110 ha, cette enveloppe avait été redimensionnée par les deux protocoles de répartition portés par les EPCI et validés par l'EP SCoT. L'entrée de la Région Saint-Jeannaise, à laquelle le SCoT Nord-Isère attribuait 17 ha de foncier économique disponible, et le départ du Territoire de Beaurepaire (36 ha attribués), ont conduit à répartir une enveloppe de 150 ha.

Les PPA ont été réunies le 09 janvier 2018, ce qui a permis d'apporter quelques ajustements à la demande du Parc Naturel Régional de Chartreuse, et permettra de finaliser le dossier pour le lancement de l'enquête publique fin février.

Bien que l'apport de cette modification soit relativement limité, l'obligation réglementaire de compléments à l'évaluation environnementale pour intégrer ces territoires, a conduit à produire un document relativement volumineux. Il ressort de ce travail d'évaluation amont que les incidences notables prévisibles sont majoritairement positives ; des dispositions ont été proposées pour réduire les rares incidences négatives.

**Yannik OLLIVIER** invite l'assemblée à faire ses observations, précisant que le vote sur cette modification se fera lors du Comité syndical de juin.

**Jean-Paul BRET** souligne que cette modification est susceptible d'être suivie, en 2019, par une révision du SCoT, notamment motivée par les implications de la SLGRI dans l'hypothèse où l'Etat ne changerait pas sa position actuelle.

**Christine GARNIER** interroge sur la possibilité, dans le cadre de la modification en cours, d'intégrer d'autres mises à jours, notamment sur le territoire de la Métropole.

**Yannik OLLIVIER** répond qu'il s'agit ici d'acter l'intégration de nouveaux territoires mais que l'évaluation du SCoT, qui sera réalisée courant 2018, soulèvera des problématiques susceptibles de faire évoluer le document.

- **Avis de l'EP SCoT sur le projet de SLGRI du TRI Grenoble-Voiron**

**Philippe AUGER** précise que cette contribution s'inscrit dans le cadre des consultations préalables à la prise de décision par l'Etat en matière de stratégie locale de gestion du risque d'inondation. Le texte reprend un certain nombre de réserves émises par ailleurs par les EPCI membres du syndicat mixte, de sorte à alerter l'Etat sur les incidences des choix qu'il pourrait faire, non tant dans la SLGRI que dans les documents réglementaires qui la suivront (PPRI), sur les orientations votées dans le SCoT, en particulier en matière d'espaces économiques. Un certain nombre d'espaces, identifiés par le SCoT comme préférentiels pour le développement, sont susceptibles d'être fortement impactés. L'évaluation du SCoT permettra d'en avoir une idée plus précise et de proposer, dans le cadre du document actuel, des alternatives permettant d'atteindre les objectifs donnés par le SCoT en tenant compte du risque.

**Yannik OLLIVIER** considère que si l'Etat maintient sa position actuelle, les objectifs du SCoT ne pourront être atteints, ce qui impliquera une révision du document. La Métropole et le Grésivaudan sont particulièrement concernés, le Voironnais l'est dans une moindre mesure.



Des avancées ont déjà eu lieu, sur les zones d'intérêt stratégique et sur le centre-historique de Grenoble, par exemple. Mais il regrette que les cartes semblent être régulièrement rebattues, mettant en cause ce qui paraissait acquis. Cela rend difficile l'avancée du PLUI et pourrait retarder son échéance.

La délibération est votée à l'unanimité.

- **Chantier d'évaluation du SCoT, en 2018**

**Murielle PEZET-KUHN** commence par rappeler que cette évaluation est obligatoire et que son absence impliquerait la caducité du SCoT, le 22 décembre 2018. Elle doit obligatoirement reprendre les questions évaluatives mentionnées dans le rapport de présentation du SCoT dont :

- transports et déplacements
- environnement
- maîtrise de la consommation d'espace
- implantations commerciales

Lors de l'élaboration du SCoT, les élus avaient choisi d'y ajouter deux dimensions stratégiques au regard des orientations du SCoT : le logement/l'habitat et l'emploi/l'économie. Des questions évaluatives avaient alors été identifiées par le Comité syndical et inscrites dans le Rapport de présentation (voir document joint, page 4). Elles constituent la base du travail d'évaluation, à laquelle s'ajoute la nécessaire prise en compte des évolutions de contexte, depuis 2012 : évolution des compétences, émergence des PLUI, la prise en compte du risque, la relation avec les territoires voisins, le vieillissement de la population, les questions climatiques, etc.

Le but est d'évaluer l'atteinte des objectifs et d'identifier les incidences, positives et négatives, du document sur le fonctionnement du territoire. Mais au-delà des attentes réglementaires, il s'agit aussi d'avoir un regard sur la mécanique de mise en œuvre, sur les moyens que l'on se donne pour atteindre les objectifs, et de capitaliser sur l'expérience des collectivités pour améliorer le dispositif. Au terme de ce travail, nous serons en mesure de statuer sur le maintien du SCoT dans son projet actuel ou sur la nécessité de le faire évoluer, par modification ou par révision, et sur les missions de l'établissement public qui le met en œuvre.

Le calendrier prévisionnel fait apparaître 5 séminaires (voir document joint, page 6), qu'il est proposé d'élargir aux PPA, aux territoires voisins, aux acteurs de la société civile et aux Conseils locaux de développement. Chaque séminaire fera en amont, l'objet de temps de préparation avec les techniciens référents SCoT des EPCI, dans le cadre du Groupe Projet SCoT.

Une enquête par questionnaire sera également conduite auprès de la centaine de communes qui ont conduit l'élaboration d'un document d'urbanisme, après 2012 – plus précisément à partir du 21 mars 2013, date à laquelle le SCoT est devenu opposable-, ainsi qu'auprès des EPCI. L'objectif est de profiter des retours d'expérience sur la mise en œuvre des orientations et des objectifs du SCoT, dans les documents d'urbanisme et les politiques sectorielles des EPCI. Cette enquête nourrira également le contenu des débats. Elle sera accompagnée d'un travail d'entretiens ciblés, conduits par un prestataire extérieur.

En accompagnement de ce dispositif de travail, se pose la question de sa communication, deux choix étant possibles : une communication synthétique en fin de chantier, ou une communication plus régulière relayant les débats de chaque séminaire.

**Jean-Paul BRET** s'interroge sur la capacité des élus et des techniciens à évaluer a posteriori ce qu'ils ont eux-mêmes élaboré. Une évaluation sans concession est incontournable si elle doit avoir pour objectif des décisions politiques pour faire évoluer le SCoT. L'objectivité qu'elle implique nécessite de mieux préciser quel est le rôle des élus et à quel moment du processus ils interviennent.

**Yannik OLLIVIER** reconnaît que le recul indispensable à une réelle évaluation mérite l'implication d'un tiers : les CDAC sont un excellent exemple de la capacité des élus à interpréter le SCoT en fonction de la conjoncture. C'est pourquoi il propose que les séminaires soient animés par une personne extérieure et que les élus interviennent en réaction des analyses et propositions qui leurs seront faites. Cette mission pourrait être remplie par une autre agence d'urbanisme, un cabinet ou un universitaire.

**Benoit PARENT** confirme que l'intention est de confier à ce prestataire extérieur la dimension évaluative des séminaires, l'AURG n'étant présente que comme contributeur, pour fournir les éléments techniques qui permettront l'évaluation.

- **Avis de l'EP SCoT sur le projet d'aménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau**

**Michel ROSTAING-PUISSANT** fait remarquer que le document ne fait pas mention du besoin de prise en charge des conséquences très lourdes qu'auront ces chantiers. Durant trois ans, la circulation générale sera fortement perturbée et il souhaite qu'une inquiétude à ce sujet soit exprimée dans l'avis du SCoT.

**Martial SIMONDANT** informe que cette question avait été abordée en Préfecture lors de la réunion de concertation. La société en charge de l'opération avait exprimé sa conscience du problème.

**Yannik OLLIVIER** comprend ces inquiétudes, les perturbations de circulation dans cet axe stratégique impactant le fonctionnement d'une grande partie de la Grande Région de Grenoble. Il propose qu'elle soit clairement exprimée dans l'avis. Il invite toutefois à faire confiance aux techniciens, fonctionnaires territoriaux et d'Etat, pour proposer des alternatives et éviter l'asphyxie de l'agglomération.

- **Retour sur les 10 ans de la Communauté de l'eau**

**Jérôme DUTRONCY** renvoie au document joint en séance, qui fait le compte-rendu du séminaire organisé pour ces 10 ans et rappelle l'ensemble des chantiers et publications qui ont marqué le travail de la Communauté. Il rappelle qu'en 2015, les partenaires de la communauté avaient émis le souhait d'élargir son champ d'action au grand cycle de l'eau ; plus récemment, les élus et techniciens lui avaient confié un travail préliminaire sur la question des eaux pluviales, en raison du fait qu'elle échappe au champs d'action de la GEMAPI et concerne à la fois les compétences des communes et des intercommunalités. Un important travail de bench marking et d'entretiens a été conduit, pour s'achever fin 2017 dans la diffusion d'un document d'information, mettant à plat les tenants et aboutissants de cette problématique centrale dans la résilience des territoires face aux risques.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés **Yannik OLLIVIER remercie les participants et lève la séance.**